

PROGRAMME D'ACTION  
2013 - 2018

# SAUVONS L'EAU !

# SAUVONS L'EAU !

> L'eau, cette ressource vitale que l'on pensait renouvelable à l'infini, n'est pas inépuisable. 40 % des territoires sur lesquels intervient l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse souffrent désormais de pénurie chronique en eau.

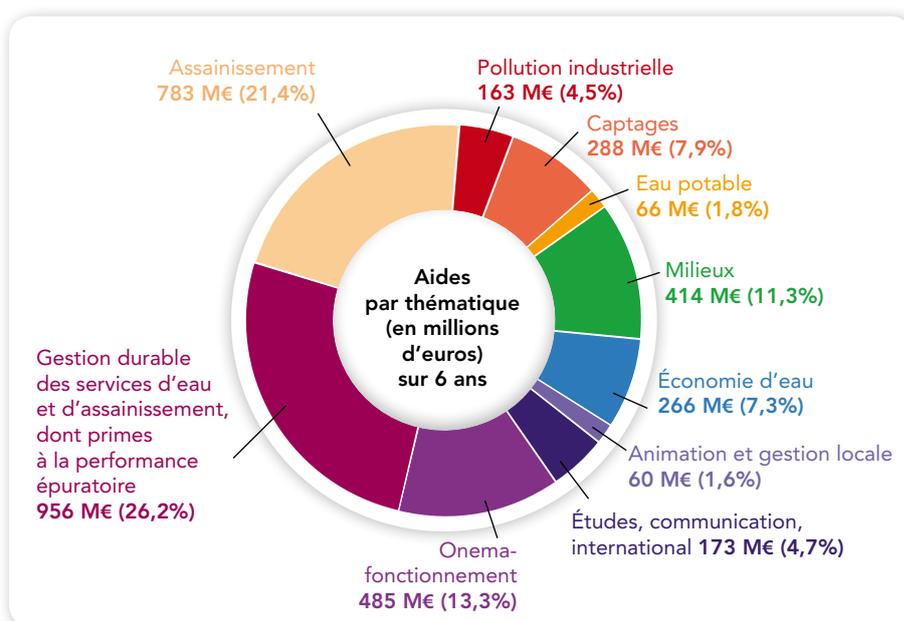
Dans la profondeur des nappes phréatiques, dans le lit des ruisseaux, des rivières, des fleuves, les volumes d'eau diminuent. Le réchauffement climatique et l'accroissement démographique ne sont pas sans expliquer ce phénomène qui compromet, et nos besoins les plus essentiels, et à terme la vie de nos territoires.

L'eau concerne notre santé. Les rejets d'eaux usées domestiques, industriels et agricoles altèrent encore la qualité de la ressource, malgré l'immense progrès réalisé ces 20 dernières années dans l'épuration des eaux polluées. Les consommateurs, mais aussi les écosystèmes, attendent une meilleure protection.

La survie des milieux aquatiques, continentaux comme littoraux, nous préoccupe: en rompant les continuités écologiques, en modifiant le cours des rivières, en détruisant les zones humides, les régulations naturelles de ce bien public qu'est l'eau ont été bousculées.

Élus, pouvoirs publics, industriels, agriculteurs mais aussi particuliers, nous sommes tous concernés. Etablissement public garant de l'intérêt général, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse entend être le fer de lance de ce combat.

Le nouveau programme de l'agence de l'eau (2013-2018) est un plan de conquête et de reconquête de la ressource en eau, en recherche de partenaires. L'agence de l'eau et ses agents mettront toute leur énergie, toute leur expertise et toute leur expérience au service d'un combat dont l'issue dépendra de la mobilisation de chacun. **Ensemble, sauvons l'eau !**



40 %  
du territoire  
en déficit  
chronique d'eau

Changement climatique  
Urbanisation

Jusqu'à 50 % de perte dans  
les réseaux d'eau potable

Objectif :  
ÉCONOMISER  
CHAQUE ANNÉE  
20 MILLIONS  
DE M<sup>3</sup> DE PLUS



# ECONOMISER L'EAU

## AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

266 M€ pour inciter aux économies  
d'eau en ville, en milieu rural  
et sur les sites industriels.

COLLECTIVITÉS  
AGRICULTEURS  
INDUSTRIELS

**80 % d'aide** pour toutes les opérations  
visant les économies d'eau (amélioration  
des rendements des réseaux d'eau potable,  
adaptation des cultures, optimisation des  
systèmes d'irrigation, optimisation des  
outils de production industriels...).



### SAUVER L'EAU, C'EST POSSIBLE



L'exemple de la gestion du **CANAL DE GIGNAC**  
(moyenne vallée de l'Hérault) porté par l'Association  
syndicale d'irrigation (3 500 ha irrigués)

- > la modernisation des canaux d'irrigation (régulation du débit du canal) a permis de **multiplier par 2,5 le débit du fleuve Hérault** ;
- > 80 % des agriculteurs optent pour le goutte-à-goutte ;
- > au total, une chute de consommation d'eau de **29 Mm<sup>3</sup>/an à 7 Mm<sup>3</sup>/an.**

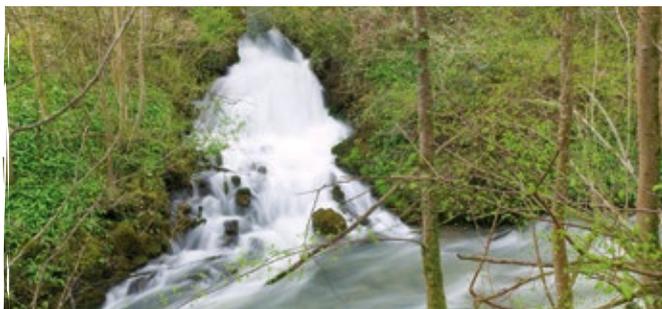
**288 M€** pour protéger les captages d'eau,



dont **190 M€**  
pour réduire  
les pollutions agricoles.

# LIBÉRER LES CAPTAGES D'EAU POTABLE DES PESTICIDES ET DES NITRATES

## SAUVER L'EAU, C'EST POSSIBLE



L'exemple de la protection du CAPTAGE D'ARCIER, porté par la ville de Besançon (25)

Grâce à l'engagement des agriculteurs pour réduire l'usage des herbicides (25 % en moins sur 1 300 ha de grandes cultures) et des communes pour entretenir les espaces publics sans pesticides :

- > aucun dépassement des normes de potabilité en 8 ans ;
- > des économies pour la ville de Besançon et les Bisontins : ne pas traiter l'eau contre les pesticides pour la rendre potable, c'est 1 M€ d'investissement évité pour une unité de traitement et 100 000 €/an de coût de fonctionnement ;
- > le maintien des rendements des productions agricoles.

IL REVIENT **2,5 FOIS PLUS CHER** DE TRAITER UNE EAU POLLUÉE PAR LES PESTICIDES QUE D'INDEMNISER LES AGRICULTEURS POUR NE PAS POLLUER.

**7 À 13 c€/m<sup>3</sup> :**

c'est le coût du traitement pour débarrasser l'eau des pesticides pour la rendre potable

## AGRICULTEURS

- > Jusqu'à **50 %** d'aide sur les mesures agro-environnementales
- > Investissement : jusqu'à **80 %** sur les captages

## COLLECTIVITÉS

- > Jusqu'à **80 %** d'aide pour les démarches zéro pesticide
- > Jusqu'à **80 %** d'aide pour les démarches captages



Les **PESTICIDES**  
1<sup>ère</sup> cause de  
**DÉGRADATION  
DE L'EAU**

Objectif : RESTAURER

**269** CAPTAGES  
PRIORITAIRES DU SDAGE



- > PRIORITÉ À LA GESTION DES EAUX USÉES PAR **TEMPS DE PLUIE**
- > SOUTIEN AUX TERRITOIRES **RURAUX**

UN PATRIMOINE DE  
**85 MILLIARDS €**  
À ENTREtenir

**3 700** stations d'épuration | **650** usines de traitement d'eau potable  
**270 000** km de réseaux d'assainissement et d'eau potable

# MAINTENIR L'EFFORT SUR L'ASSAINISSEMENT ET L'EAU POTABLE

## 1970 M€

pour garantir la performance des installations d'assainissement urbaines, réduire les rejets industriels et sécuriser l'eau potable, dont **100 M€** par an dédiés aux communes rurales.

### COLLECTIVITÉS

- > **30 %** d'aide pour les travaux de mise en conformité des stations d'épuration
- > Jusqu'à **50 %** d'aide pour les études et les inventaires du patrimoine
- > Des aides aux équipements (réseaux d'assainissement et d'eau potable, bassins d'orage, traitement de l'eau...)
- > Des primes liées à la performance épuratoire des stations
- > **50 %** d'aide pour les travaux de désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales



**2/3**

**DES RIVIÈRES**

en mauvais état écologique  
ont subi des déformations  
physiques (baisse des débits,  
berges rectifiées, seuils et  
barrages...)

**1/3**

**DES ZONES HUMIDES**

ont **DISPARU** en 20 ans

**414 M€**

pour rétablir la libre circulation  
des poissons et des sédiments  
sur 600 seuils et barrages,  
restaurer 100 km de rivières  
et restaurer 10000 hectares  
de zones humides.



# RESTAURER LES RIVIÈRES ABÎMÉES ET LES ZONES HUMIDES

**COLLECTIVITÉS  
AUTRES ACTEURS**

- > De **50 à 80 %** pour les travaux  
de restauration de la libre  
circulation des poissons  
et des sédiments.
- > Jusqu'à **50 %** pour les autres  
travaux de restauration des  
rivières et des zones humides.



**SAUVER L'EAU, C'EST POSSIBLE**



L'exemple de la **BASSE VALLÉE DE L'AIN** porté  
par le **Syndicat de la basse vallée de l'Ain**

- > 40 km d'espaces de liberté restaurés pour la  
rivière et classés en zone non urbanisable dans les  
documents d'urbanisme (SCOT, PLU) ;
- > recharge sédimentaire de la rivière grâce à  
85000 m<sup>3</sup> de matériaux récupérés lors de travaux  
sur l'Ain et l'Albarine.

Ces travaux permettent de réduire l'intensité des  
crues, de limiter l'enfoncement de l'Ain afin de pré-  
server les infrastructures dont les piles des ponts  
routiers et ferroviaires, de soutenir le niveau de la  
nappe d'eau et de maintenir un habitat propice aux  
poissons.

# 18 500

CONTRIBUABLES paient des redevances sur les prélèvements d'eau et les rejets polluants

Objectif :

- > inciter davantage aux économies d'eau, à l'aube du changement climatique
- > garantir une juste répartition des efforts

## INCITER PAR UNE FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE

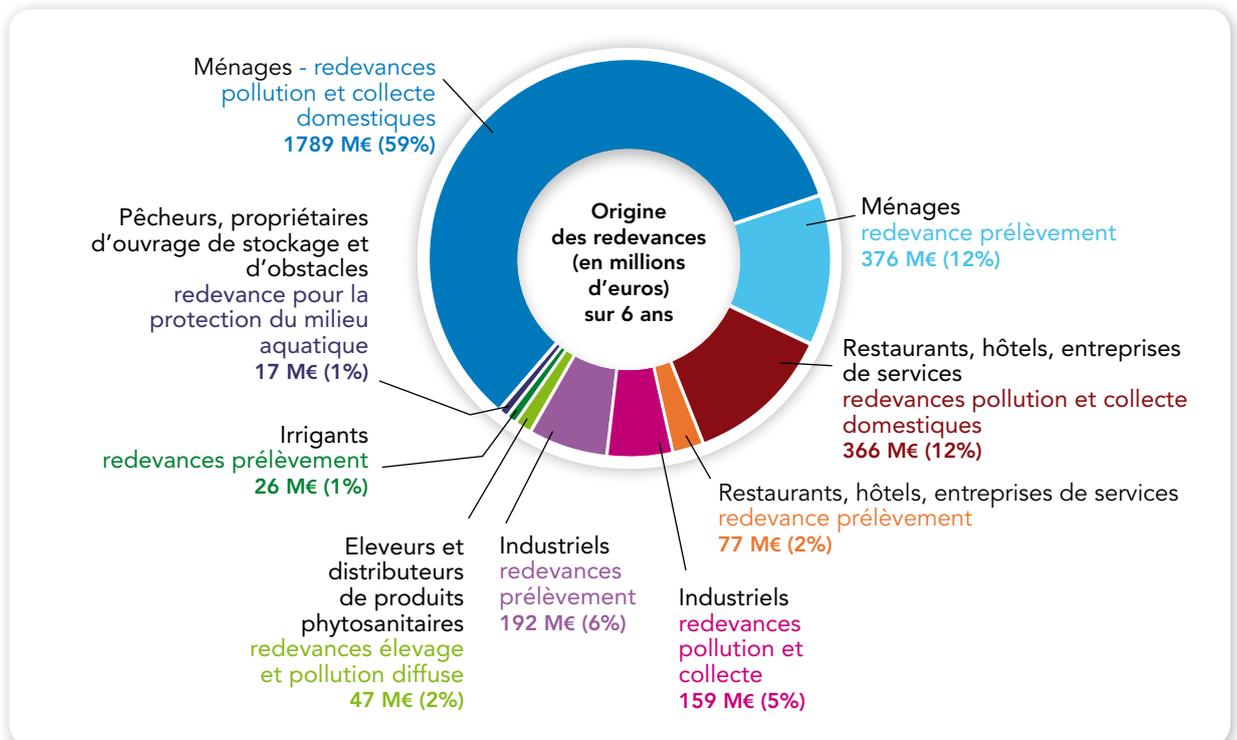
À ÉCONOMISER  
L'EAU ET  
À RÉDUIRE  
LES POLLUTIONS

# 3,65 milliards d'euros

c'est le budget 2013-2018 de l'agence de l'eau pour sauver l'eau

### LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

➔ Simples, justes et incitatives



Le produit de ces redevances est redistribué aux collectivités, industriels et agriculteurs qui investissent pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.



Vous vous engagez pour l'eau, l'agence de l'eau est votre alliée. Etablissement public de l'Etat et garant de l'intérêt général, l'agence de l'eau peut vous conseiller et vous aider financièrement pour mettre en œuvre vos projets pour l'eau. Le nouveau programme d'action 2013-2018 est conçu précisément pour apporter des solutions pérennes aux urgences d'aujourd'hui.

Prenez contact avec nos équipes en délégation régionale pour un diagnostic de vos projets ou transmettez directement à votre délégation régionale votre demande d'aide financière en remplissant nos formulaires disponibles sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

> **SIÈGE AGENCE DE L'EAU  
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE**  
2 - 4 allée de Lodz  
69363 Lyon cedex 07  
Tél. 04 72 71 26 00

> [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



> **DÉLÉGATION DE BESANÇON**  
Le Cadran - 34, rue de la Corvée  
25000 Besançon  
Tél. : 04 26 22 31 00

> **DÉLÉGATION DE LYON**  
14, rue Jonas Salk  
69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 76 19 00

> **DÉLÉGATION DE MARSEILLE**  
Immeuble le Noailles 62, La Canebière  
13001 Marseille  
Tél. : 04 26 22 30 00

> **DÉLÉGATION DE MONTPELLIER**  
Immeuble Le Mondial  
219, rue Le Titien  
CS59549  
34961 Montpellier Cedex 2  
Tél. : 04 26 22 32 00